

DEMANDE INDIVIDUELLE D'AUTORISATION D'ABSENCE

CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

Nom - Prénom :

Grade et Fonction :

Établissement :

À Monsieur le Recteur

S/C de M[1] :

Date[2] :

Conformément aux dispositions[3] :

de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires

de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'État du congé pour la formation syndicale

et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé [4]

du :

au :

pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera au siège du S.N.E.S. – F.S.U. cité bon air bât B, route des religieuses à Fort de France.

Il est organisé par la section académique du S.N.E.S-F.S.U. sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S. (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements de Second degré - SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

A Le

Signature.

[1] Nom et qualité du chef d'établissement ; cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique

[2] A déposer auprès du chef d'établissement au moins 30 jours avant le début du stage.

[3] Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire loi 84-16 ; non titulaire loi 82-997)

[4] Lorsque le stage dure plusieurs jours, ne faire figurer que les dates donnant lieu à demande d'autorisation d'absence. De même, pour un stage d'une journée, ne marquer que les demi-journées donnant lieu à demande.